

31 août 2018 -17:55

Appartient à [Conseil des ministres du 31 août 2018](#)

Dispositions diverses en matière pénale

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière pénale.

L'avant-projet contient une série de dispositions tendant à corriger ou à améliorer des dispositions existantes en matière pénale. Certaines dispositions visent également à transposer en droit interne des obligations internationales ou encore à adopter les mesures en vue de s'y conformer. Un certain nombre de dispositions visent cependant des mesures plus fondamentales.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique